ID: 074-217400431-20251013-D2025 101310-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 28

- présents : 19

- votants: 22

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier Date de convocation : 07/10/2025

PRESENTS: Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :

MARSAN Christelle a donné procuration à GROSS Alain, REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, TOURNIER Didier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE: Yannick LE BOURBOUACH

D2025_101310

OBJET : Convention commune FOL pour la formation personnalisée des agents de terrain Rapporteur : Claire SOURISSE

Afin de répondre aux besoins de terrain formulés par les agents intervenant au sein des restaurants scolaire, la FOL a animé au cours des derniers mois des sessions destinées à accompagner les agents dans l'amélioration de leurs postures professionnelles auprès des enfants, dans un objectif de qualité éducative, de sécurité et de bien-être des élèves.

Les thèmes sont définis en fonction des attentes des agents et les sessions se déroulent dans les locaux de la mairie.

Afin de pérenniser ces interventions pour l'année 2025/2026, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention entre la commune et la FOL pour des actions de formations à destination du personnel de restauration scolaire de la Mairie de Bons-en-Chablais

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-D'APPROUVER la convention entre la commune et la FOL pour des actions de formations à destination du personnel de restauration scolaire de la Mairie de Bons-en-Chablais.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.

Olivier JA¢QUIER

Le secrétaire,

Yannick LE BOURBOUACH

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID: 074-217400431-20251013-D2025_101310-DE

Vu pour être annexée à la délibération

n°D2025_101310 du conseil municipal du 13/10/2025



Le secrétaire,

Yannick LE BOURBOUACH

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Année 2025-2026

Entre les soussignés:

La Mairie de Bons-en-Chablais 15, place Henri Boucher 74890 Bons-en-Chablais Représentée par Monsieur Olivier JACQUIER, Maire,

Et

La Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74)
3, avenue de la Plaine
74000 Annecy
Représentée par M. Frédéric LAMIAUX, Directeur du Service Animation
Espace Formation FOL 74

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'une action de formation à destination du personnel de restauration scolaire de la Mairie de Bons-en-Chablais.

Cette formation a pour finalité d'accompagner les agents dans l'amélioration de leurs postures professionnelles auprès des enfants, dans un objectif de qualité éducative, de sécurité, et de bien-être des élèves.

Article 2 : Intitulé de la formation

Formation du personnel de restauration scolaire : posture et accompagnement des enfants

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID: 074-217400431-20251013-D2025 101310-DE

Le 23 octobre 2025 : Avoir des outils pour encourager les enfants à manger 3.5 h Lucy
 Perrot : formatrice

- Vacances scolaires de Février 2026 (date à convenir): Gérer ses émotions Didier Sterenberg: formateur
- Vacances scolaires d'avril 2026 (date à convenir) : Comment se positionner avec des enfants en situation de handicap – Aurélie Mermillod : formatrice

Article 3: Lieu et dates de la formation

- Lieu: Mairie de Bons-en-Chablais (ou lieu défini par la Collectivité)
- Dates et horaires : de 8h30 à 12h reste des dates à convenir

Article 4: Effectif et public concerné

- Nombre de participants : 10 personnes maximum par session
- Public visé: Agents de restauration scolaire relevant de la Mairie de Bons-en-Chablais

Article 5: Encadrement pédagogique

La formation sera assurée par :

- Mme Lucy PERROT
- M. Didier STERENBERG
- Mme Aurélie MERMILLOD

Ces intervenants disposent des compétences requises pour l'animation de sessions portant sur la posture professionnelle en milieu scolaire.

Article 6: Modalités financières

• Coût de la formation : 550 euros frais de déplacement inclus pour 3.5h de formation

Article 7: Dispositions administratives et juridiques

 La signature de la présente convention vaut acceptation sans réserve de l'ensemble de ses dispositions par les deux parties.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID: 074-217400431-20251013-D2025_101310-DE

 En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un premier temps.

 Si aucun accord amiable n'est trouvé, le litige relèvera de la compétence des tribunaux compétents du lieu de siège de l'Organisme de formation ou de la Collectivité, au choix de la partie demanderesse.

Article 8 : Établissement de la convention

La présente convention est établie en **deux exemplaires originaux**, un pour chacune des parties, et entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Annecy, le 24/09/2025

Pour la Mairie de Bons-en-Chablais M. Olivier JACQUIER, (Maire) Signature et cachet :

Pour la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie M. Frédéric LAMIAUX Directeur du Service Animation Signature et cachet :

Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Reçu en préfecture le 17/10/2025 5 LO

ID: 074-217400431-20251013-D2025_101310-DE